ACT

Advocacy, Coalition Building, and Transformative Feminist Action to End Violence against Women

COFEM



Introduction

Redevabilité, du discours à la pratique: les obligations des états en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Redevabilité, du discours à la pratique : Les Obligations des États en matière de Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes et aux Filles, est une série thématique en quatre parties, ou « livre de poche » consacré à l'accès à la justice et à la manière dont les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) peuvent exiger des États qu'ils respectent leurs engagements de mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles.

PRÉSENTATION

La Coalition des Féministes pour le Changement Social (COFEM) est un collectif de défense des droits regroupant des leaders d'opinion, des activistes, des praticiens et des chercheuses engagées à l'échelle mondiale dans la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Le programme « Agir pour Mettre Fin à la Violence Faite aux Femmes » (ACT), co-piloté par l'Union Européenne et ONU Femmes, catalyse l'action féministe, mobilise la société civile, les mouvements de base et les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) autour d'un agenda de plaidoyer partagé visant à mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles.

Le livre de poche de la COFEM s'est imposé comme un outil de plaidoyer incontournable pour promouvoir les approches féministes auprès les professionnels de terrain luttant contre la violence faite aux femmes et aux filles. Les retours d'expérience attribuent cet impact à sa capacité à rendre l'analyse des enjeux complexes accessible et à formuler des messages ciblés destinés aux décideurs politiques, aux bailleurs et aux acteurs de terrain. Fort de l'efficacité de son livre de poche féministe en tant qu'outil de plaidoyer, la COFEM a adapté son format pour mettre l'accent spécifiquement sur la question de la redevabilité. Le livre de poche « Redevabilité, du Discours à la Pratique: Les Obligations des États en Matière de Lutte Contre la Violence Faite aux Femmes et aux Filles » vise à soutenir les mouvements féministes et les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) dans leur effort visant à exiger des États qu'ils tiennent leurs engagements en la matière. En démystifiant les mécanismes politiques et la mise en œuvre de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, ce document propose des stratégies concrètes de suivi des performances étatiques et l'affectation des budgets, tout en facilitant un dialogue plus constructif et ciblé avec les décideurs politiques. Son contenu repose sur des documents de référence clés ainsi que sur une série de dialogues d'apprentissage menés avec des ODDF, dans le cadre de l'initiative ACT d'ONU Femmes, organisée par la COFEM.

OBJECTIFS

S'appuyant sur l'expérience de la COFEM en matière de plaidoyer, nous sommes conscients des efforts nécessaires pour influencer les politiques publiques. Au-delà de la complexité des systèmes de redevabilité auxquels les ODDF doivent faire face, un contexte plus large, marqué par la recrudescence de la contre-offensive et le rétrécissement de l'espace civique, complique encore davantage ces efforts. C'est pour faciliter votre travail, rendre votre action plus stratégique et plus percutante que nous avons conçu ce guide pratique. Il accompagne les ODDF qui naviguent dans ces eaux troubles, tout en restant fermement ancré dans les valeurs et les processus féministes.

Cette série vise quatre objectifs interdépendants :

1. **Explorer les approches féministes garantissant l'accès à la justice.**
2. **Analyser les mécanismes de redevabilité des États en matière de violence faite aux femmes et aux filles,** afin de donner aux ODDF les moyens de tenir les États responsables de leurs obligations, et de renforcer l'accès des femmes à la justice par un plaidoyer coordonné.
3. **Examiner comment les États s'acquittent de leurs obligations** visant à garantir l'accès des femmes à la justice, en utilisant les plans d'action nationaux, les budgets et les lacunes d'application comme baromètres de leur responsabilité.
4. **Fournir des conseils concis et des points de discussion clés** visant à faciliter l'engagement des ODDF auprès des décideurs politiques et des autres parties prenantes.
5. **Mettre en avant le travail de plaidoyer transformateur des ODDF,** qui fait avancer la redevabilité et élargit l'accès des femmes à la justice aux niveaux national, régional et mondial.

Collectivement, ces outils permettront aux mouvements de dénoncer les engagements creux, de suivre l'affectation des ressources et à faire pression pour obtenir des réformes structurelles qui aillent au-delà des simples promesses sur papier.

ARCHITECTURE THÉMATIQUE

INTRODUCTION

Une vision féministe de l'accès à la justice

L'introduction pose les bases d'une approche globale, une justice transformatrice qui place les survivantes au centre, combinant prévention, services d'accompagnement, réparation et exigence de redevabilité pour les femmes et les filles.

FICHE-CONSEIL N° 1

Du discours à l'action : exiger des gouvernements qu'ils respectent leurs engagements pris dans le cadre des plans d'action nationaux contre la violence faite aux femmes et aux filles

Cette fiche-conseil présente les plans d'action nationaux contre la violence à l'égard des femmes et des filles comme des leviers de pouvoir, et non comme de simples mesures politiques. En prenant comme point de départ l'accès à la justice, elle donne aux ODDF les outils nécessaires pour analyser ces plans d'action en tant qu'engagements politiques, mettre en évidence les écarts entre les promesses et la réalité, et les utiliser de manière stratégique pour exiger des États des actions, des ressources et de la redevabilité

FICHE-CONSEIL N° 2

Suivre la trace des fonds

Analyser les flux de financement gouvernementaux destinés à la lutte contre la violence faites aux femmes et aux filles. Cette fiche fonde l'analyse des cycles budgétaires de l'État sur le principe de l'accès à la justice. Elle aide les ODDF à évaluer si les ressources allouées à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles sont à la hauteur des obligations de l'État, à mettre en lumière les lacunes qui compromettent l'accès à la justice pour les femmes et les filles, et à décortiquer les budgets pour étayer des demandes de redevabilité plus solides.

FICHE-CONSEIL N° 3

De l'influence à l'impact: redevabilité et plaidoyer en faveur de la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.

Cette dernière fiche-conseil synthétise les enseignements des précédentes pour orienter l'action vers une influence efficace des décideurs politiques, visant à contraindre les gouvernements à honorer leurs engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles.



Disponibilité (des services)

Toutes les femmes doivent pouvoir accéder à des tribunaux, des organes quasi judiciaires[1] et d'autres institutions de recours dotés de ressources et d'équipements suffisants.



Justiciabilité

Le droit d'agir en justice : Toutes les femmes doivent pouvoir faire valoir les droits garantis par la CEDAW.



Accessibilité

Les femmes, dans toute leur diversité, doivent pouvoir accéder à des systèmes judiciaires sûrs, abordables et physiquement accessibles.

QU'ENTEND-ON PAR ACCÈS À LA JUSTICE ?

La recommandation générale n° 33 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) identifie six caractéristiques interdépendantes qui définissent l'accès à la justice :



Qualité

Les systèmes judiciaires sont compétents, efficaces, indépendants et impartiaux, et offrent des recours rapides, adaptés au genre et efficaces.



Redevabilité

Le respect de ces principes par les systèmes judiciaires fait l'objet d'un suivi, et ceux-ci sont tenus responsables en cas de violation de la loi.



Mise en place de recours

Les femmes doivent recevoir une protection et une réparation pour les préjudices subis.

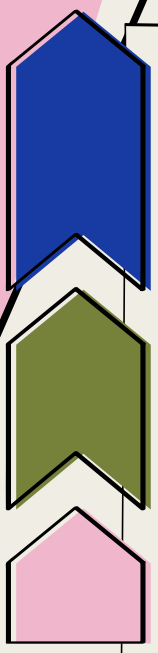
ONU Femmes définit l'accès à la justice comme suit: « Des mécanismes équitables, efficaces, abordables et responsables, garantissant la protection des droits, le contrôle des abus de pouvoir et la résolution des conflits. Cette définition englobe la capacité des femmes à demander et à obtenir une réparation équitable et juste par le biais des systèmes judiciaires formels et informels, ainsi que la capacité à participer activement et à influencer les processus législatifs et institutionnels. ».[2]

Cependant, l'accès à la justice ne se limite pas aux recours juridiques ; il s'agit également de cultiver un écosystème où les femmes peuvent faire valoir leurs droits à toutes les étapes de leur parcours en tant que survivantes : depuis la mobilisation des communautés pour prévenir la violence à la garantie de l'accessibilité et de la disponibilité des ressources sociales, sanitaires et économiques, jusqu'à la promotion du leadership et la participation des survivantes à la transformation des barrières structurelles. Les voies d'accès à la justice peuvent inclure l'aide juridique et la réforme législative, la poursuite des auteurs d'infractions, le contrôle exercé par l'État, les approches communautaires en matière de réparation, les processus coopératifs visant à traiter et à résoudre les préjudices, les modes alternatifs de résolution des conflits (par exemple, médiation, arbitrage, conciliation, négociation), les réparations, ainsi que la justice préventive qui s'attaque aux causes profondes des injustices.

[1] Le terme « quasi-judiciaire » désigne une instance qui opère comme un système judiciaire mais sans être supervisée par un juge, par exemple, une agence administrative gouvernementale, une entreprise ou toute autre institution.

[2] ONU Femmes, PNUD, ONUDC et HCDH (2018). Programmes visant à améliorer l'accès des femmes à la justice: Guide pratique à l'intention des professionnels.https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2018/WA2J-Introduction-en.pdf

Il est important de reconnaître que les voies de recours à la justice comportent des risques et doivent prendre en compte les dynamiques de pouvoir ainsi que le contexte dans lequel elles s'opèrent. Ces parcours ne sont pas accessibles de la même manière aux femmes et aux filles, dans toute leur diversité, ce qui signifie qu'une approche centrée sur la survivante doit rejeter tout modèle unique et prescriptif de justice. Dans de nombreux contextes, les réponses de la justice pénale peuvent exacerber le racisme, la pauvreté ou l'insécurité, tandis que les mécanismes alternatifs peuvent manquer de protéger ou même renforcer les normes patriarcales.[3] Dans les zones de conflit, les zones rurales ou d'autres contextes, les options peuvent manquer de ressources ou être inexistantes.



Long terme

Transformer les institutions, les structures et les normes pour concrétiser une justice effective.

Moyen terme

Action de plaidoyer politique, social et financier en faveur du changement

Court terme

Les survivants évoluent en toute sécurité au sein des structures existantes

Comment les mouvements féministes cultivent-ils un environnement propice à un meilleur accès à la justice ?

Les mouvements féministes jouent un rôle crucial dans l'analyse critique du fonctionnement concret des systèmes judiciaires, notamment en questionnant quelles voix dominent, quels parcours bénéficient de ressources, si les cadres juridiques et politiques reflètent la diversité des réalités, et comment la prévention devient elle-même une forme de justice. Par conséquent, les ODDF naviguent dans ces contradictions avec intégrité, en assurant la sécurité et la dignité des survivantes à court terme, tout en faisant pression pour obtenir des réformes structurelles à long terme. Par exemple, l'Initiative pour le contentieux stratégique en Afrique (ISLA) utilise le contentieux stratégique pour mettre en lumière sur les inégalités structurelles sous-jacentes à la violence faite aux femmes et aux filles et exiger des États qu'ils s'engagent à financer la prévention et la protection. Aahung, basée au Pakistan, vise à renforcer les connaissances, les attitudes et l'autonomie des personnes dans des secteurs tels que la santé et l'éducation afin de prévenir les préjudices. Actos Transformadores, un réseau transféministe géré par des bénévoles à Mexico, met au point des outils visant à réduire les préjudices causés par la violence sans recourir à l'emprisonnement ou aux sanctions, en tenant les auteurs responsables tout en centrant les survivantes dans le processus. La justice transformatrice passe à la fois par des initiatives communautaires fortes et par la redevabilité étatique, chaque initiative comblant les lacunes que l'autre ne peut combler à elle seule.ir à l'emprisonnement ou aux sanctions, en tenant les auteurs responsables tout en centrant les survivantes dans le processus. La justice transformatrice passe à la fois par des initiatives communautaires fortes et par la redevabilité étatique, chaque initiative comblant les lacunes que l'autre ne peut combler à elle seule.

> "Les tribunaux ont tendance à considérer la violence sexiste comme des incidents isolés ou des conflits interpersonnels. Nous cherchons à mettre en lumière la réalité selon laquelle la violence sexiste et la violence à l'égard des femmes, au sens large, résultent de problèmes systémiques et d'inégalités de genre inhérentes."
>
> **Achieng Orero, ISLA**

> ""Pour nous, la justice préventive signifie travailler à ce que les préjudices soient évités avant qu'ils ne surviennent réellement."
>
> **Annam Khan, Aauhng**

[3] Voir ex, Richie B. E. (2015). Reimagining the movement to end gender violence: Anti-racism, prison abolition, women of color feminisms, and other radical visions of justice. [Réimaginer le mouvement pour mettre fin à la violence de genre : antiracisme, abolition de la prison, féminismes des femmes racisées et autres visions radicales de la justice] U. Miami Race & Soc. Just. L. Rev., 5, 257, Ptacek, J., & Braithwaite, J. (2014). Evaluation Research on Restorative Justice and Intimate Partner Violence: A Review and Critique[Recherche évaluative sur la justice restaurative et la violence conjugale : examen et critique].

Principes directeurs pour une vision holistique de la justice

Indépendamment des voies empruntées, nous pouvons cultiver un écosystème transformateur pour les survivantes en nous appuyant sur les principes suivants :[4]



Centrée sur les survivantes

Les survivantes comprennent les options qui s'offrent à elles et évoluent en toute sécurité au sein du système.



Intersectionnalité

Les acteurs et les institutions abordent et corrigent les déséquilibres de pouvoir tant entre les survivants entre elles, qu'entre les survivantes, les auteurs et les principaux décideurs.



Environnement favorable

Les constitutions et les lois reflètent les normes internationales et défendent la non-discrimination, tandis que les budgets assurent un financement adéquat pour la conception et la mise en œuvre des lois et des politiques.



Mécanismes de suivi transparents et participatifs

Des mécanismes de redevabilité solides, tant au niveau national que régional, offrent aux survivantes et aux ODDF, la possibilité de participer à l'élaboration des processus de suivi, notamment en s'appuyant sur des études de référence pour évaluer et mesurer la qualité des services prodigués.



Responsabilité de l'État

L'État est mandaté pour fournir des services aux survivantes, que ce soit par le biais d'établissements publics ou par le financement d'organisations non gouvernementales pour combler ces lacunes.

[4] Adapté d'un document publié par ONU Femmes, le PNUD, l'ONUDC et le HCDH (2018).

Aux fins du plaidoyer, l'accès à la justice doit être compris comme un écosystème englobant la prévention, la protection, la réparation et la redevabilité, ainsi que l'accès aux soutiens sociaux, sanitaires et économiques permettant aux survivantes de faire valoir leurs droits sans courir de risques supplémentaires. Les défaillances dans l'une quelconque de ces composantes ne constituent pas des lacunes neutres ; elles représentent des manquements à la redevabilité de l'État.

Cartographier les maillons de la justice : plans d'action nationaux, financement et plaidoyer

Garantir l'accès des survivantes à la justice requiert du courage, de la créativité et une mobilisation communautaire. Les plans d'action nationaux (PAN) contre la violence faite aux femmes et aux filles créent des engagements politiques, mais ne suffisent pas à eux seuls à garantir la justice. Ce sont les budgets qui déterminent si ces engagements sont financés, priorisés ou discrètement mis de côté. Le plaidoyer constitue le tissu conjonctif qui transforme les plans et les chiffres en pression, garantissant que l'action de l'État reflète la réalité des femmes et ne se limite pas à une simple intention politique.

Ce livre de poche retrace délibérément ce cheminement : il décrit d'abord comment les gouvernements tiennent leurs engagements en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, puis interroge la manière dont ces engagements sont financés, et enfin soutient les ODDF à tirer parti des données, des analyses et de leur voix collective pour dénoncer les écarts entre les obligations et leur mise en œuvre, en vue d'opérer un changement significatif pour les femmes et les filles.

Remerciements

Cet article a été rédigé par Joy Watson, relu par Leah Goldmann et les membres de l'équipe EVAW d'ONU Femmes, mis en page par Léa Drougard et illustré par Sarah Imran. Nous tenons à remercier tout particulièrement les organisations de défense des droits des femmes qui ont participé à la série « Apprentissage et dialogue » du COFEM, dont les contributions ont nourri cet article, ainsi qu'ONU Femmes et l'Union européenne pour leur soutien financier à l'initiative ACT.

Pour citer ce document

Coalition of Feminists for Social Change (COFEM). Fiche thématique 2 : Suivi des financements des budgets nationaux dédiés à la lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles, Redevabilité, du discours à la pratique : les obligations des États en matière de lutte contre la violence faite aux femmes et aux filles. Guide de poche (2026)